

associations.

Un contrat qui se décline en quatre grandes orientations : la maîtrise de la dépense énergétique, la production d'énergies renouvelables, la préservation des ressources et des milieux, et enfin, la valorisation des ressources locales.

Plus de 5 millions de dépenses

Une réunion qui a permis de découvrir les actions validées, comme la voie verte entre Calvi et L'Île Rousse, ou encore la mise en service de lignes régulières de transports en commun et lignes de transport à la demande sur l'intégralité du territoire. Deux actions mises en place par le PETR du pays de Balagne, dans le cadre de la maîtrise énergétique.

Pour la production d'énergies renouvelables, ont été validés : l'implantation d'une unité de méthanisation par la communauté de communes de L'Île Rousse-Balagne, l'analyse du potentiel photovoltaïque du pays de Balagne par le PETR, ainsi qu'un programme d'éradication d'espèces invasives dans le Reginu par l'intercommunalité de L'Île Rousse-Balagne. Enfin le projet porté par le chantier d'insertion de l'ARSM consistant à la mise en place d'une plateforme et d'un service itinérant de broyage des végétaux dans les communes de Balagne a lui aussi été approuvé.

Au total, ce sont huit initiatives qui ont été actées et sept autres sont en maturation. Le tout, pour un peu plus de cinq millions et demi

d'euros de dépenses prévisionnelles.

"Toutes ces réflexions, nous allons les retrouver, à la fois dans le projet du pays, mais également dans le schéma de cohérence territoriale, déclare Jean-Marie Séité, président du PETR du pays de Balagne. C'est-à-dire que toutes ces réflexions, on va les retrouver dans les différentes actions mises en œuvre par le PETR".

Une réunion constructive à l'issue de laquelle Florent Farge dresse un bilan positif. *"La logique de ce contrat est partenariale. On associe, au-delà des services de l'État et des collectivités locales, les associations et les entreprises privées, ainsi que la recherche locale. Il s'agit donc d'une mobilisation de toutes les ressources locales pour mettre en place ces actions".*

Une réunion et un contrat de transition écologique salués également par le président de l'agence de l'urbanisme de la Corse, Jean-Biancucci : *"Il y a un énorme chantier qui a été ouvert. Il faut souligner l'initiative citoyenne qui s'est matérialisée à travers cette production du PETR. On voit la nécessité de mettre en cohérence les décisions prises par la collectivité de Corse et par les collectivités locales. Il faut prendre en compte les initiatives citoyennes de terrain comme celles-ci."*

Un contrat de transition écologique qui prend forme et sera agrémenté d'autres projets dans le courant de l'année, grâce à la volonté des acteurs publics, associatifs et privés de la microrégion.

PIERRE PASQUALINI